



du Conseil Municipal mercredi 17 décembre 2025

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 17 décembre 2025, à la Mairie de Bessières, sous la présidence de Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 11 décembre 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une note de synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY Monsieur Jean Charles CONTE - Monsieur Pierre ESTRIPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Monsieur Monsieur Ludovic DARENGOSSE Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Benoit MUÑOZ, Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Aâli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL, Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Monsieur DARENGOSSE, Madame Mylène MONCERET à Madame PEREZ.

Absents : Madame Élisabeth CORDEIRO, Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Monsieur Jérôme BRIERE

Secrétaire de séance :

Composition légale du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers représentés : 3

2025 – 090 – URBANISME : Acquisition de terrains par la Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte

Votants : 24	Abstentions : 8	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Monsieur le Maire énonce que la commune envisage d'acquérir les terrains mentionnés ci-dessous afin de permettre la continuité d'une activité touristique sur la commune.

Le Maire énonce qu'une négociation a été faite avec le propriétaire et a abouti à un prix ferme et définitif de 75 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'intérêt de la commune à assurer la pérennité de la mission touristique, économique et environnementale ainsi que la sécurité juridique des emprises occupées ;

CONSIDÉRANT que cette acquisition se base sur l'avis des domaines en date du 08/10/2025 pour un prix estimé à ce jour entre 68 288 € et 77 000 €.

CONSIDÉRANT que ces parcelles, situées au 2920 Route de Paulhac – 31660 Bessières, accueillaient le refuge des tortues.

Références cadastrales et superficies :

Références cadastrales	Superficies
C367	31 939 m ²
C369	4 095 m ²
C370	11 191 m ²
C371	10 063 m ²

Soit une emprise totale de 57 288 m².

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR
DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ✓ **DECIDE** l'acquisition des parcelles C367, C369, C370 et C371, situées au 2920 Route de Paulhac au prix ferme de 75 000 €.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte, document ou formalité nécessaire à la réalisation de cette acquisition, notamment l'acte notarié et les documents annexes.
- ✓ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire de toutes formalités administratives, comptables et budgétaires relatives à cette acquisition.
- ✓ **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Maire,



Cédric MAUREL